

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune : commune de Bourogne (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21900017100013

POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT1

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : Budget Communal (3)**

**ANNEE 2024**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## **Note de présentation du Budget 2024 de la commune de BOUROGNE**

(complément aux informations générales du BP – Informations statistiques, fiscales et financières)

*Nombre d'habitants : 1818*

Chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### **La construction du Budget primitif 2024 repose sur 3 axes principaux :**

#### **1-Un projet phare d'investissement à engager en 2024 : le projet de restauration scolaire et extension de l'accueil périscolaire.**

Des crédits sont inscrits au BP 2024 pour un montant total d'études opérationnelles de 145 495 € et de 306 835 € de travaux, soit un total 452 330 € inscrit sur un budget prévisionnel total estimé à 1 572 459 € TTC. La totalité des travaux restants sera supportée par le budget 2025 et impliquera la réalisation d'un emprunt dont le montant est actuellement estimé à 600 000 €.

L'analyse de l'épargne brute et nette des 3 dernières années a permis de démontrer la soutenabilité de cet emprunt, dans un contexte où la Commune poursuit son désendettement.

L'encours total de la dette au 31 décembre 2023 était de 303 € par habitant, contre 542 € par habitant correspondant à la moyenne de la strate départementale.

La contractualisation d'un nouvel emprunt en 2025 contribuera mécaniquement à une détérioration de l'épargne nette de la Commune et réduira ainsi sa capacité d'autofinancement pour d'autres projets d'investissement. 2 principaux sont fléchés comme étant à prioriser sur les 5 prochaines années : la rénovation de l'école (budget estimatif de 962 784 € TTC à phaser en 3 à 5 tranches) et la transformation du Foyer Rural.

Pour permettre l'avancement du projet de rénovation de l'école, des crédits doivent être inscrits dès le BP 2024 pour mener des études de programmation (12 960 € TTC).

#### **2-Une augmentation du taux d'imposition en 2024 pour créer un sursaut dans les recettes propres communales :**

La réalisation de la restauration scolaire impliquera la contractualisation d'un emprunt en 2025, qui ne pourra pas se répéter sauf à aggraver de nouveau l'endettement communal.

La diminution des dépenses de fonctionnement n'est pas étudiée dans le contexte actuel, sauf à réduire le périmètre des services offerts à la population. Le seul levier restant repose donc sur les recettes et en particulier les recettes fiscales et le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties qui est la seule à présenter un rendement important et est basée sur un taux bas actuellement (24.69 % en 2023) au vu de la moyenne départementale (38.07 % en 2023).

L'augmentation d'un point du taux de la TFPB permet de générer un produit supplémentaire de 33 022 € par rapport à une situation à taux constant sur l'année 2024 et surtout d'anticiper les besoins de financement de l'investissement à venir, dans une vision à la fois réaliste, raisonnable et prudente.

#### **3-La maîtrise générale de l'évolution des dépenses de fonctionnement en 2024, dans un contexte pourtant inflationniste.**

Rappel :

## *Trésorerie SGC 1 BELFORT*

L'épargne brute a connu une évolution favorable en 2023 avant tout grâce à une augmentation significative des recettes (+ 225 676 soit + 13.4 % par rapport à 2022), présentant en grande partie un caractère exceptionnel, alors que les dépenses de fonctionnement ont poursuivi leur augmentation mécanique dans un contexte inflationniste (+ 107 760 € soit +7.5 % en 2023 par rapport à 2022).

La projection du BP 2024 fait apparaître une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 5 % (1 605 154 € en 2024 contre 1 680 801 € en 2023).

Les recettes 2024, reposant sur une prévision prudente, reviennent au niveau du BP 2023 avec une augmentation liée aux recettes fiscales.

### **La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont budgétisées au niveau du BP 2023 ou à la baisse :

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général :**

La hausse des dépenses est limitée par rapport au budgétisé 2023 : + 4540 €, comparativement à l'augmentation connue de 2022 à 2023 qui était de + 86 150 € sur le chapitre.

L'année 2024 marque un coup d'arrêt dans l'augmentation liée à la hausse du prix de l'énergie (compte 60 612), après la hausse de + de 45 000 € de 2022 à 2023.

Le budget prévisionnel s'établit à 155 000 € soit 10 000 € de moins qu'au BP 2023.

Les cotisations liées aux contrats d'assurance de la Commune (compte 6161) continuent d'augmenter, à raison principalement du contrat Dommages aux biens. La dépense inscrite est de 20 087 € (17 013 € en 2023 et 8821 € en 2022).

Les dépenses liées aux transports collectifs qui s'établissent à 15 537 € (compte 6247) sont revues à la hausse (+ 3427 € par rapport au BP 2023), malgré la diminution du nombre de transports à la piscine et patinoire pour l'école (groupement de commandes avec la Ville de Belfort).

- **Chapitre 012 : charges de personnel**

Les dépenses prévisionnelles du chapitre pour un total de 808 368 € s'établissent à – 21 332 € par rapport au budgétisé 2023, bien que comportant des enveloppes prévisionnelles quant aux recrutements à venir, imprévus et nouveaux besoins éventuels (personnel extérieur).

Le compte des titulaires (compte 64111) diminue de 132 944 € par rapport au BP 2023, avec la prise en compte des départs effectifs n'ayant pas donné à des remplacements par des titulaires ou ceux à venir (1 départ à la retraite au 31 mai 2024).

A contrario, le recours au personnel extérieur (contrats CDG 90) (compte 6218) qui s'établit à 117 992 € augmente avec une dépense supplémentaire de + 43 440 € prenant en compte la nécessité de renfort ponctuel en personnel saisonnier ou remplacement de titulaires absents.

Le personnel non titulaire (contractuels Commune) (compte 64131+ 64132+64138) s'établit à la hausse (+ 6276 €). L'agent technique contractuel en remplacement du titulaire en CLD est compté sur l'année.

La rémunération d'un contrat d'apprentissage (compte 6417) est intégrée à hauteur de 9118 €.

- **Chapitre 65 : charges de gestion courante :**

Ce chapitre s'établit à la baisse (- 42 670 €) principalement parce qu'il était grevé en 2023 du remboursement dû à GBCA au titre du SMAGA (40 774 €).

Par ailleurs, les subventions aux associations sont encore diminuées cette année (5200 €).

- **Chapitre 66 : Charges de gestion financière**

Les intérêts de la dette s'établissent à 13 659 € en 2024 (au lieu de 15 375 € en 2023).

- **Chapitre 014 : Atténuations de produits :**

La contribution de la Commune au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) est estimée à ce stade à 15 000 €, soit une hausse prudente de 3172 € par rapport au réel 2023, sans certitude sur cette prévision.

**Des recettes de fonctionnement stables avec une dynamique nouvelle des recettes fiscales :**

Cette année encore, une dynamique positive impacte les bases d'imposition qui, à l'issue de la revalorisation forfaitaire et physique, se traduit par une augmentation de l'ordre de 3.9 % pour le patrimoine bâti et non bâti par rapport aux bases réelles 2023 (elle était déjà de l'ordre de 7 % l'année dernière).

Considérant le contexte des finances locales en général, le niveau de l'épargne brute de la Collectivité et l'importance de garantir des ressources propres et pérennes pour le financement des futurs projets d'investissement de la Commune, la municipalité a acté pour l'année 2024 une augmentation d'1 point du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit une évolution du taux de 24.69 % à 25.69%. Cette augmentation permettra de générer un produit supplémentaire de 33 022 € par rapport à une situation à taux constant et un produit supplémentaire de 53 030 € par rapport au Budget primitif 2023.

Le taux moyen en 2023 s'établissait à 38.07 % au niveau départemental et 39.42 % au niveau national.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à 37.17 %, compte tenu du faible rendement de cet impôt.

Enfin, en application des règles de lien entre taux, celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne peut dépasser 8.52 % (il s'établissait à 7.55 % en 2023).

**Le Conseil municipal a fixé les taux d'imposition des contributions directes locales comme ci-dessous détaillés, pour 2024 :**

- . Taxe foncière sur les propriétés bâties ..... 25.69 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 37.17 %.
- . Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ... 8.52 %

**Un programme d'investissement recentré sur les projets phares de la restauration scolaire en 2024/2025 et de la rénovation de l'école à partir de 2025 :**

Les dépenses réelles, hors remboursement du capital de l'emprunt, s'établissent à **694 750 €** (470 545 € en 2023) (chapitres 20 et 21), incluant les crédits de report 2023 pour un montant de 58 175 €, soit **636 575 €** de dépenses nouvelles.

Les dépenses liées à la restauration scolaire représentent à elles seules 460 330 € (comptes 2031 et 21318).

Les principales dépenses d'investissement peuvent être retracées ainsi :

**-Chapitre 20 : immobilisations incorporelles :**

Des crédits sont budgétisés cette année à hauteur de **29 845 €** pour la réalisation des études préalables liées aux opérations suivantes :

- 8000 € pour les diagnostics et relevés obligatoires dans le cadre de la réalisation de la nouvelle restauration scolaire ;
  - 12 960 € au titre des études de programmation à mener pour la rénovation de l'école (travaux à visée énergétique et liés à la vétusté) ;
  - 5000 € correspondant à une enveloppe pour le logiciel du cimetière.
- 
- **Chapitre 21 : immobilisations corporelles :**

Sur un montant total de **609 715 €** de dépenses nouvelles, les principales opérations comprises dans ce chiffrage sont :

- La maîtrise d'œuvre liée aux travaux de la nouvelle restauration scolaire + une enveloppe pour les travaux : 452 330 € (compte 21318) ;
- Les travaux à réaliser dans la forêt et rétablissement de chemin forestier : 26 734€ (compte 2117) ;
- Des travaux de sécurisation dans l'église (escaliers et garde-corps) : 24 629 € (compte 21 612) ;
- Les travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la mairie : 17 775 € pour les fenêtres et les sols (compte 21 311) ;
- Les aménagements à réaliser dans le cimetière : 14 830 € (compte 2116) ;
- La rénovation de l'aire de jeux de la baie : 14 642 € (compte 2128) ;
- La reprise des sanitaires de l'école élémentaire : 11 548 € (compte 21312) ;

S'agissant des recettes, les ressources propres externes de 351 589 € sont gonflées par la réserve d'investissement de 197 000 € inscrite au compte 1068, en plus de l'excédent de fonctionnement de 74 848.90 €.

Le FCTVA est budgétisé à la hausse avec une recette estimée à 74 741 €, compte tenu des travaux d'investissement réalisés l'année dernière (FCTVA versé en N+1).

*Trésorerie SGC 1 BELFORT*

La taxe d'aménagement est budgétisée à une hypothèse basse de **5000 €** (compte 10226) compte tenu des mauvaises surprises en 2023.

Concernant les subventions d'investissement, en dehors des crédits de report, seules sont intégrées les subventions ayant fait l'objet d'une notification : subventions de TDE 90 (pour un total de 26 428 €) et du SMTC à hauteur de 4500 € (compte 13258).

Depuis, une notification de DETR est intervenue à hauteur du montant demandé de 60 % soit 7320.60 € pour la rénovation de l'aire de jeux de la baie. Ce montant sera intégré en décision modificative.

**PRESENTATION SIMPLIFIEE BP 2024**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

chapitres	intitulés	DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
011	charges à caractère général	629 076.47		atténuations de charges	18 358.00
012	charges de personnel et frais assimilés	808 368.00		ventes de produits - prestations des services	106 023.00
65	autres charges de gestion courante	138 851.00		impôts et taxes	911 118.00
66	charges financières	13 659.00		fiscalité locale	432 539.00
67	charges exceptionnelles	200.00		dotations et participations	303 057.00
68	dotations aux provisions	0.00		autres produits de gestion courantes	9 539.00
014	atténuations de charges	15 000.00		produits financiers	0.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>1 605 154.47</b>		produits exceptionnels	0.00
				<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 780 634.00</b>
042	dotations aux amortissements	2 398.00			
023	virement à la section d'investissement	425 610.00			
	Total des dépenses d'ordre	428 008.00			
002	résultat de fonctionnement reporté- déficit			002 résultat de fonctionnement reporté- excédent	252 528.47
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 033 162.47</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 033 162.47</b>

**SECTION D INVESTISSEMENT**

chapitres	intitulés	DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
20	immobilisations incorporelles	29 845.00		dotations fonds divers (dont 1068)	351 589.90
204	subventions d'équipement versées	0.00		subventions d'investissement	170 683.00
21	immobilisations corporelles	664 905.00		emprunts et dettes assimilées	1 400.00
	<b>total opérations d'équipement</b>	<b>694 750.00</b>		immobilisations corporelles	0.00
16	emprunts et dettes assimilées	100 502.00		produits de cession	0.00
10	dotations fonds divers (TA)	0.00			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>795 252.00</b>		<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>523 672.90</b>
040	opérations entre sections			040 immobilisations incorporelles-amortissements	2 398.00
041	opérations patrimoniales transfert études	0.00		041 opérations patrimoniales transfert études	0.00
	Total des dépenses d'ordre	0.00		021 virement de la section de fonctionnement	425 610.00
001	résultat d'investissement reporté-déficit	156 428.90		total des recettes d'ordre	428 008.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>951 680.90</b>		001 résultat d'investissement reporté-excédernt	
				<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>951 680.90</b>

## Crédits de report 2024– restes à réaliser de l'année 2023

En dépenses : 58 175 €

En recettes : 139 755 €

Soit un solde positif de **81 580 €.**

Affectation sur résultat de fonctionnement au compte 1068 : **271 848.90€**

(Besoin de financement de la section d'investissement :  $74\ 848.90 + 197\ 000$ € de réserve)

## Ratios théoriques 2024

*Epargne Brute de l'exercice (CAF) : Recettes réelles de l'exercice – Dépenses réelles de l'exercice*

En tenant compte atténuations de charges hors comptes 77 et 67.

Année 2024 175 479€

*Epargne Nette de l'exercice (CAF nette) : CAF Brute de l'exercice – Annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice- en tenant compte des ventes de terrains, des produits exceptionnelles et des atténuations de charges.*

Année 2024 76 377€

## L'endettement de la commune au 01/01/2024

- Encours de la dette au 01/01/2024 : **565 926€** (intégration d'un nouveau prêt de 300 000€ en 2022)
- Taux d'endettement 2024 (estimatif) : **6.33 %** (part des recettes consacrée au remboursement de la dette)
- Capacité de désendettement 2024 (estimatif) : **3.23** (en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette en y consacrant tout son épargne)

## Le personnel

Les effectifs de la commune comprenaient au 01/01/2024 :

- **14 agents titulaires**, dont 2 à temps non complet, 1 en détachement, 1 en disponibilité
- **2 agents contractuels de droit public**, à temps plein dont 1 dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire absent longue durée,
- **1 apprenti** arrivé début octobre 2023

La Commune a recours également au service de remplacement du Centre de Gestion 90 pour des missions déterminées en l'absence d'emploi permanent créé. Au 01/01/2024 2 agents étaient concernés

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	49

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	52
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	54
B9 - Etat du personnel	55
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	58
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	60
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	61
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	62
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

## V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	63
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

		1	A
<b>Informations statistiques</b>			
Population totale		Valeurs	1 818
<b>Informations fiscales (N-2)</b>			
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		Collectivité	0,00
<b>Informations financières – ratios</b>			
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population		Valeurs	882,92
2 Recettes réelles de fonctionnement / population			979,45
3 Dépenses d'équipement brut / population			414,15
4 Encours de dette / population (2) (3)			311,29
5 DGF / population			12,97
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)			50,36 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)			95,79 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement			42,28 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)			31,78 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)			9,85 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1554 A et 1555 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

### MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0,00 %
- Investissement : 0,00 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- \* sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I - INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)**

	I	C1
--	---	----

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	2 287 551,00	2 575 502,97	79 996,50 A1
Investissement	676 989,40	659 205,60 (3)	-138 645,10 A2
Fonctionnement	1 610 561,60	1 916 297,37 (4)	218 641,60 A3
			524 377,37

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	58 175,00     + IV	139 755,00	B1 81 580,00
Investissement	58 175,00	139 755,00	B2 81 580,00
Fonctionnement	0,00 IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>		449 528,47
Investissement	A2 + B2		-74 848,90
Fonctionnement	A3 + B3		524 377,37

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentnaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>	(I)	<b>58 175,00</b>
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		2 985,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		55 190,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>	(II)	<b>0,00</b>
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>		<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>	(III) <b>139 755,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	139 755,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>	(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA,	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2023

ARTICLE/NB7	INTITULE	CREDITS/VOTES	CREDITS CONSOMMÉS	crédits reportés	Justificatifs
TOTAL_20		6 510,00	900,00	2 985,00	
2031				2 985,00	études de sols rue Valbert -devis ALLOS signé le 21/12/2023 (2400 €); Audit énergétique de l'école et médiorhénique convention TDE 90 du 13/10/2023 (reliquat 555€)
TOTAL_21	Immobilisations Corporelles	614 446,00	528 083,87	55 190,00	délimitation de terrain devis Rollin signé le 07/11/2022 de 2346€ (reste sur devis 810 €) ; devis compiémentaire Rollin signé le 7/12/2023 (288€) ; acquisition piste cyclable courrier du notaire du 11/12/2023 délibération 49 du 19/12/2023- acquisitions foncières rue du Pâquis (400€); relevé géomètre devis Rollin signé le 24/11/2024 (204€); bornage terrain rue du Pâquis devis Rollin signé le 11/12/2023 (2958€)
2111	terrains nus			6 496,00	
2117	Bois et Forêt			641,00	programme 2023 devis ONF du 28/04/2023; reste (40,20€)
21311	Bâtiments administratifs			5 196,00	accueil maine devis NEERO signé le 20/11/2023 (5195,33 €)
2151	Réseaux de voirie			16 698,00	travaux rues Lablötier et du Pâquis ; maîtrise d'œuvre devis signé le 05/05/2023 pour un total de 4950€ reste 96 € TTC (devis rue Lablötier) 360 € TTC (devis rue du Pâquis) soit un total de 456 € TTC marché de travaux EUROVIA de 197 987,97€ (reste 11904,47 €) : travaux rue de la tuilerie
2152	Installations de voirie			26 159,00	: devis EUROVIA signé le 10/07/2023 de 4336,80€ TTC feux tricolores rue de Belfort - devis HAEFEI signé le 04/07/2023 de 26 158,80 € TTC
TOTAL GENERAL				58 175,00	

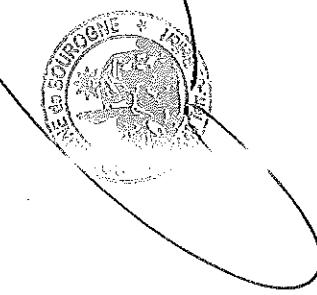
CREDITS DE REPORTS - ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2023

ARTICLE	INTITULE	CREDITS/VOTES	CREDITS CONSOMMÉS	crédits reportés	Justificatifs
TOTAL_13		340 733,00	186 151,46		
1321	Etat et établissements nationaux			10 446,00	fonds vert sub éclairage public phase 2 (reste 10447 sur subvention de 14924,00€) arrêté préfectoral du 22/03/2023
1323	départements			14 000,00	caribus phase 2 (7000€) feux tricolores (700€) conventions signées le 30/05/2023 subvention GBCA pour voirie rues Lablötier et Pâquis (13759€ +3955€) conventions de financement du 15/11/2023
13251	Subvention du GFP de rattachement			53 399,00	
13461	DET			62 000,00	travaux de voirie rues Lablötier et Pâquis (10 000€ en 52 000€ notification du 12/04/2023
TOTAL des Recettes				139 755,00	

soldé crédits de report

81 580,00

A Bourgoin, le 31 décembre 2023  
Le Maire,  
Baptiste GIARDIA



II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET				
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A	II
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
				+ 811 925,90
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)			
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	58 175,00	139 755,00
			156 428,90	0,00
	=			=
	Total de la section d'investissement (2)		951 680,90	951 680,90
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget			+ 1 780 634,00
			2 033 162,47	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)			
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	0,00	0,00
			0,00	252 528,47
	=			=
	Total de la section de fonctionnement (3)		2 033 162,47	2 033 162,47
	TOTAL DU BUDGET (4)		2 984 843,37	2 984 843,37

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AP VOTEES**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. Ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**PRÉSENTATION DES AE VOTÉES**

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Libellé	Chapitre(s)	Montant		
					B2	II
		<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>		
	« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00		
		<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurianuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II C1
--------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	----------

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	6 010,00	2 985,00	26 860,00	26 860,00	29 845,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	464 535,00	55 190,00	609 715,00	609 715,00	664 905,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>470 545,00</b>	<b>58 175,00</b>	<b>636 575,00</b>	<b>636 575,00</b>	<b>694 750,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 717,00	0,00	100 502,00	100 502,00	100 502,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>135 717,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 502,00</b>	<b>100 502,00</b>	<b>100 502,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>606 262,00</b>	<b>58 175,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>795 252,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	2 052,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 052,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>608 314,00</b>	<b>58 175,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>795 252,00</b>
+					
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE			156 428,90
					=
					<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> 951 680,90

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>II</b>
						<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	197 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>217 162,00</b>	<b>139 755,00</b>	<b>30 928,00</b>	<b>30 928,00</b>	<b>170 683,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 000,00	0,00	79 741,00	79 741,00	79 741,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	334 701,10	0,00	271 848,90	271 848,90	271 848,90
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>441 865,10</b>	<b>0,00</b>	<b>352 989,90</b>	<b>352 989,90</b>	<b>352 989,90</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>659 027,10</b>	<b>139 755,00</b>	<b>383 917,90</b>	<b>383 917,90</b>	<b>523 672,90</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	280 267,00		425 610,00	425 610,00	425 610,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 613,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 052,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>284 932,00</b>		<b>428 008,00</b>	<b>428 008,00</b>	<b>428 008,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>943 959,10</b>	<b>139 755,00</b>	<b>811 925,90</b>	<b>811 925,90</b>	<b>951 680,90</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>951 680,90</b>
-----------------------------------------------------	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>428 008,00</b>
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>	II
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	C2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	623 846,60	0,00	629 076,47	629 076,47	629 076,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	829 700,00	0,00	808 368,00	808 368,00	808 368,00
014	Atténuations de produits	16 800,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	179 459,00	0,00	138 851,00	138 851,00	138 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 649 805,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 591 295,47</b>	<b>1 591 295,47</b>	<b>1 591 295,47</b>
66	Charges financières	15 375,00	0,00	13 659,00	13 659,00	13 659,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	270,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 665 650,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 605 154,47</b>	<b>1 605 154,47</b>	<b>1 605 154,47</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	280 267,00		425 610,00	425 610,00	425 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 613,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>282 880,00</b>		<b>428 008,00</b>	<b>428 008,00</b>	<b>428 008,00</b>

<b>TOTAL</b>	1 948 530,60	0,00	2 033 162,47	2 033 162,47	2 033 162,47
--------------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	0,00
-------------------------------------------	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 033 162,47</b>
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>II</b>
					<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	18 358,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 650,00	0,00	106 023,00	106 023,00	106 023,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	871 118,00	0,00	911 118,00	911 118,00	911 118,00
731	Fiscalité locale	409 866,00	0,00	432 539,00	432 539,00	432 539,00
74	Dotations et participations (3)	291 627,00	0,00	303 057,00	303 057,00	303 057,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 087,00	0,00	9 539,00	9 539,00	9 539,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 729 706,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 729 889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 729 889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>252 528,47</b>
-------------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 033 162,47</b>
------------------------------------------------------	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>428 008,00</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$ .

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération  $DF 023 + DF 042 - RF 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 502,00	0,00	100 502,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	29 845,00	0,00	29 845,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	664 905,00	0,00	664 905,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	795 252,00	0,00	795 252,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	156 428,90
-----------------------------------------------------	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	951 680,90
----------------------------------------------	------------

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	629 076,47		629 076,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	808 368,00		808 368,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	138 851,00	0,00	138 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	13 659,00	0,00	13 659,00
67	Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 398,00	2 398,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		425 610,00	425 610,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 605 154,47	428 008,00	2 033 162,47

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 033 162,47
-----------------------------------------------	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	II
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	D2

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 741,00	0,00	79 741,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	170 683,00	0,00	170 683,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 400,00	0,00	1 400,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		2 398,00	2 398,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		425 610,00	425 610,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>251 824,00</b>	<b>428 008,00</b>	<b>679 832,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
-----------------------------------------------------	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	271 848,90
--------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	951 680,90
----------------------------------------------	------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	18 358,00		18 358,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	106 023,00		106 023,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	911 118,00		911 118,00
731 Fiscalité locale	432 539,00		432 539,00
74 Dotations et participations (8)	303 057,00		303 057,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	9 539,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	252 528,47
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 033 162,47
-----------------------------------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>608 314,00</b>	<b>58 175,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>795 252,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 010,00	2 985,00	0,00	26 860,00	26 860,00	0,00	26 860,00	29 845,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	464 535,00	55 190,00	0,00	609 715,00	609 715,00	0,00	609 715,00	664 905,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>470 545,00</b>	<b>58 175,00</b>	<b>0,00</b>	<b>636 575,00</b>	<b>636 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>636 575,00</b>	<b>694 750,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	135 717,00	0,00	0,00	100 502,00	100 502,00	0,00	100 502,00	100 502,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>135 717,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 502,00</b>	<b>100 502,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 502,00</b>	<b>100 502,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>606 262,00</b>	<b>58 175,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>795 252,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	2 052,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 052,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	156 428,90
--------------------------------------------------------	------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	951 680,90
----------------------------------------------	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RF 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**RECETTES**

		Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
						II	III = I + II
		<b>TOTAL</b>	609 258,00	139 755,00	540 077,00	540 077,00	679 832,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	197 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		217 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00	170 683,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 000,00	0,00	79 741,00	79 741,00	79 741,00	79 741,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		107 164,00	0,00	81 141,00	81 141,00	81 141,00	81 141,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		324 326,00	139 755,00	112 069,00	112 069,00	251 824,00	251 824,00
021	Virement de la section de fonctionnement	280 267,00		425 610,00	425 610,00	425 610,00	425 610,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 613,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00	2 398,00
041	Opérations patrimoniales (6)	2 052,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		284 932,00		428 008,00	428 008,00	428 008,00	428 008,00
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>							<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>							<b>271 848,90</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>							<b>951 680,90</b>

(1) Voir état I-E pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### **III – VOTE DU BUDGET**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>TOTAL</b>	<b>608 314,00</b>	<b>58 175,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>795 252,00</b>
0118 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 010,00	2 985,00	0,00	26 860,00	26 860,00	0,00	26 860,00	29 845,00
202 Frais réalisation documents urbanisme	900,00	0,00	0,00	20 960,00	20 960,00	0,00	20 960,00	23 945,00
2031 Frais d'études	5 000,00	2 985,00	0,00	900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
2033 Frais d'insertion	110,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051 Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	464 535,00	55 190,00	0,00	609 715,00	609 715,00	0,00	609 715,00	664 905,00
2111 Terrains nus	2 346,00	6 496,00	0,00	3 120,00	3 120,00	0,00	3 120,00	9 616,00
2116 Cimetières	0,00	0,00	0,00	14 830,00	14 830,00	0,00	14 830,00	14 830,00
2117 Bois et forêts	73 947,00	641,00	0,00	26 734,00	26 734,00	0,00	26 734,00	27 375,00
2128 Autres aménagements et aménagements	0,00	0,00	0,00	14 642,00	14 642,00	0,00	14 642,00	14 642,00
21311 Bâtiments administratifs	9 588,00	5 196,00	0,00	17 775,00	17 775,00	0,00	17 775,00	22 977,00
21312 Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	11 548,00	11 548,00	0,00	11 548,00	11 548,00
21314 Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318 Autres bâtiments publics	56 308,00	0,00	0,00	453 330,00	453 330,00	0,00	453 330,00	453 330,00
21351 Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	4 827,00	4 827,00	0,00	4 827,00	4 827,00
2138 Autres constructions	34 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151 Réseaux de voirie	70 000,00	16 698,00	0,00	18 323,00	18 323,00	0,00	18 323,00	35 021,00
2152 Installations de voirie	24 917,00	26 159,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	28 159,00
21538 Autres réseaux	178 591,00	1 000,00	0,00	4 320,00	4 320,00	0,00	4 320,00	4 320,00
21578 Autre matériel technique	9 792,00	0,00	0,00	5 890,00	5 890,00	0,00	5 890,00	5 890,00
2158 Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	4 897,00	4 897,00	0,00	4 897,00	4 897,00
21612 Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	0,00	0,00	24 629,00	24 629,00	0,00	24 629,00	24 629,00
21631 Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21638 Autre matériel informatique	250,00	0,00	0,00	850,00	850,00	0,00	850,00	850,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	1 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185 Matériel de téléphonie	294,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	2 124,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

commune de Bourogne - Budget Communal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
								III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>470 545,00</b>	<b>58 175,00</b>	<b>0,00</b>	<b>636 575,00</b>	<b>636 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>636 575,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	135 717,00	0,00		100 502,00	100 502,00		100 502,00
1641	Emprunts en euros	134 317,00	0,00		99 102,00	99 102,00		99 102,00
165	Dépôts et cautionnements recus	1 400,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00
18	Cpte de l'liaison : affectation (BA,réqie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>135 717,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 502,00</b>	<b>100 502,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 502,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>606 262,00</b>	<b>58 175,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>737 077,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 077,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	2 052,00			0,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 188,00			0,00	0,00		0,00
21538	Autres réseaux	864,00			0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 052,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

- (1) Détails des articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I.B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III.A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>							<b>III</b>
							<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	III A2.2
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>609 258,00</b>	<b>139 755,00</b>	<b>540 077,00</b>	<b>540 077,00</b>	<b>679 832,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	197 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	18 083,00	10 446,00	0,00	0,00	10 446,00
1323 Subv.. non transf. Départements	9 500,00	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
13251 Subv.. non transf. GFP de rattachement	0,00	53 309,00	0,00	0,00	53 309,00
13258 Subv.. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	30 928,00	30 928,00	30 928,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	113 309,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00
13461 Dot. équip. territoires ruraux non transf	37 598,00	18 672,00	0,00	0,00	0,00
13462 Dotation de soutien à l'invest. local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348 Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 168:8 non budgétaire) (3)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>217 162,00</b>	<b>139 755,00</b>	<b>30 928,00</b>	<b>30 928,00</b>	<b>170 683,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 000,00	0,00	79 741,00	79 741,00	79 741,00
10222 FCTVA	50 000,00	0,00	74 741,00	74 741,00	74 741,00
10226 Taxe d'aménagement	15 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	40 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>107 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 141,00</b>	<b>81 141,00</b>	<b>81 141,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>324 326,00</b>	<b>139 755,00</b>	<b>112 069,00</b>	<b>112 069,00</b>	<b>251 824,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	280 267,00		425 610,00	425 610,00	425 610,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 613,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00
2111 Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
266 Autres formes de participation	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>609 258,00</b>	<b>139 755,00</b>	<b>540 077,00</b>	<b>540 077,00</b>	<b>679 832,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	197 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	18 083,00	10 446,00	0,00	0,00	10 446,00
1323 Subv.. non transf. Départements	9 500,00	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
13251 Subv.. non transf. GFP de rattachement	0,00	53 309,00	0,00	0,00	53 309,00
13258 Subv.. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	30 928,00	30 928,00	30 928,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	113 309,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00
13461 Dot. équip. territoires ruraux non transf	37 598,00	18 672,00	0,00	0,00	0,00
13462 Dotation de soutien à l'invest. local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348 Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 168:8 non budgétaire) (3)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>217 162,00</b>	<b>139 755,00</b>	<b>30 928,00</b>	<b>30 928,00</b>	<b>170 683,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 000,00	0,00	79 741,00	79 741,00	79 741,00
10222 FCTVA	50 000,00	0,00	74 741,00	74 741,00	74 741,00
10226 Taxe d'aménagement	15 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	40 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>107 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 141,00</b>	<b>81 141,00</b>	<b>81 141,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>324 326,00</b>	<b>139 755,00</b>	<b>112 069,00</b>	<b>112 069,00</b>	<b>251 824,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	280 267,00		425 610,00	425 610,00	425 610,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 613,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00
2111 Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
266 Autres formes de participation	0,00		0,00	0,00	0,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		1			II	III = I + II
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 397,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	216,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 052,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études			0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>284 932,00</b>		<b>428 008,00</b>		<b>428 008,00</b>

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 164 et 16449.

(4) Excepionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(5) Voir l'annexe IV-S pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R1 040 = D1 042).

(7) Les comptes 15, 26, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = R1 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
	<b>TOTAL</b>	1 948 530,60	0,00	0,00	2 033 162,47	2 033 162,47	0,00	0,00	2 033 162,47
011	Charges à caractère général (3)	623 846,60	0,00	0,00	629 076,47	629 076,47	0,00	0,00	629 076,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	829 700,00	0,00	808 368,00	808 368,00	15 000,00	0,00	0,00	808 368,00
014	Atténuations de produits	16 800,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Réregularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	179 459,00	0,00	138 851,00	138 851,00	0,00	0,00	0,00	138 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	1 649 805,60	0,00	0,00	1 591 295,47	1 591 295,47	0,00	0,00	1 591 295,47
66	Charges financières	15 375,00	0,00	13 659,00	13 659,00	0,00	0,00	0,00	13 659,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	<b>Total des dépenses financières</b>	15 845,00	0,00	0,00	13 859,00	13 859,00	0,00	0,00	13 859,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	1 665 650,60	0,00	0,00	1 605 154,47	1 605 154,47	0,00	0,00	1 605 154,47
023	Virement à la section d'investissement	280 267,00			425 610,00	425 610,00			425 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 613,00			2 398,00	2 398,00			2 398,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	282 880,00			428 008,00	428 008,00			428 008,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 2 033 162,47

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 6B peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 729 889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	18 358,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 650,00	0,00	106 023,00	106 023,00	106 023,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	871 118,00	0,00	911 118,00	911 118,00	911 118,00
731	Fiscalité locale	409 866,00	0,00	432 539,00	432 539,00	432 539,00
74	Dotations et participations (2)	291 627,00	0,00	303 057,00	303 057,00	303 057,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	7 087,00	0,00	9 539,00	9 539,00	9 539,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 729 706,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>183,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 729 889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>252 528,47</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 033 162,47</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 73 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 l'Assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	1 948 530,60	0,00	2 033 162,47	2 033 162,47	0,00	2 033 162,47	2 033 162,47
011	Charges à caractère général (4)	623 846,60	0,00	629 076,47	629 076,47	0,00	629 076,47	629 076,47
6042	Achats de prestations de services	53 800,00	0,00	59 300,00	59 300,00	0,00	59 300,00	59 300,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	165 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
60621	Combustibles	2 525,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60622	Carburants	6 300,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	5 800,00	0,00	8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00
60631	Fournitures d'entretien	3 939,00	0,00	3 205,00	3 205,00	0,00	3 205,00	3 205,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 885,00	0,00	20 013,00	20 013,00	0,00	20 013,00	20 013,00
60633	Fournitures de voirie	8 702,00	0,00	10 252,00	10 252,00	0,00	10 252,00	10 252,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 536,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	3 650,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6067	Fournitures scolaires	11 175,00	0,00	9 100,00	9 100,00	0,00	9 100,00	9 100,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
611	Contrats de prestations de services	16 633,00	0,00	18 771,00	18 771,00	0,00	18 771,00	18 771,00
61351	Matériel roulant	778,00	0,00	778,00	778,00	0,00	778,00	778,00
61358	Autres	25 704,00	0,00	24 783,00	24 783,00	0,00	24 783,00	24 783,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	3 905,00	3 905,00	0,00	3 905,00	3 905,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	28 860,00	0,00	22 762,00	22 762,00	0,00	22 762,00	22 762,00
615231	Entretien, réparations voiries	17 004,00	0,00	13 872,00	13 872,00	0,00	13 872,00	13 872,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 500,00	0,00	11 783,00	11 783,00	0,00	11 783,00	11 783,00
61524	Entretien bois et forêts	13 058,00	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
61551	Entretien matériel rouant	13 027,00	0,00	13 233,00	13 233,00	0,00	13 233,00	13 233,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 182,00	0,00	6 358,00	6 358,00	0,00	6 358,00	6 358,00
6156	Maintenance	17 633,00	0,00	18 265,00	18 265,00	0,00	18 265,00	18 265,00
6161	Multirisques	17 013,00	0,00	20 087,00	20 087,00	0,00	20 087,00	20 087,00
6182	Documentation générale et technique	1 156,00	0,00	1 060,00	1 060,00	0,00	1 060,00	1 060,00
6188	Autres frais divers	15 864,60	0,00	13 275,47	13 275,47	0,00	13 275,47	13 275,47
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	828,00	828,00	0,00	828,00	828,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	110,00	0,00	110,00	110,00	0,00	110,00	110,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 191,00	0,00	15 424,00	15 424,00	0,00	15 424,00	15 424,00
6236	Catalogues et imprimés	7 400,00	0,00	1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	1 750,00

## commune de Bourogne - Budget Communal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
6237	Publications	0,00	0,00	6 562,00	6 562,00	0,00	6 562,00	0,00	6 562,00
6238	Divers	545,00	0,00	2 386,00	2 386,00	0,00	2 386,00	0,00	2 386,00
6247	Transports collectifs	12 110,00	0,00	15 357,00	15 357,00	0,00	15 357,00	0,00	15 357,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 150,00	0,00	1 150,00	1 150,00	0,00	1 150,00	0,00	1 150,00
6261	Frais d'affranchissement	1 800,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	16 043,00	0,00	18 277,00	18 277,00	0,00	18 277,00	0,00	18 277,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	0,00	350,00	350,00	0,00	350,00	0,00	350,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 522,00	0,00	1 466,00	1 466,00	0,00	1 466,00	0,00	1 466,00
6282	Frais de gardiennage	5 000,00	0,00	6 047,00	6 047,00	0,00	6 047,00	0,00	6 047,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	70 277,00	0,00	71 610,00	71 610,00	0,00	71 610,00	0,00	71 610,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	7 612,00	0,00	7 496,00	7 496,00	0,00	7 496,00	0,00	7 496,00
6288	Autres services extérieurs	1 511,00	0,00	780,00	780,00	0,00	780,00	0,00	780,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00	0,00	800,00
6358	Autres droits	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	481,00	0,00	481,00	481,00	0,00	481,00	0,00	481,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	829 700,00	0,00		808 368,00	808 368,00		808 368,00	808 368,00
6218	Autre personnel extérieur	74 552,00	0,00		117 992,00	117 992,00		117 992,00	117 992,00
6331	Versement mobilité	7 364,00	0,00		6 560,00	6 560,00		6 560,00	6 560,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	409,00	0,00		652,00	652,00		652,00	652,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	3 553,00	0,00		5 214,00	5 214,00		5 214,00	5 214,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPFT	12 369,00	0,00		8 844,00	8 844,00		8 844,00	8 844,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 227,00	0,00		1 227,00	1 227,00		1 227,00	1 227,00
64111	Rémunération principale titulaires	426 405,00	0,00		293 461,00	293 461,00		293 461,00	293 461,00
64112	SFT, indemnité de résidence NBI	0,00	0,00		2 280,00	2 280,00		2 280,00	2 280,00
64113	Autres indemnités	0,00	0,00		1 551,00	1 551,00		1 551,00	1 551,00
64118	Rémunérations	65 643,00	0,00		74 373,00	74 373,00		74 373,00	74 373,00
64131	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		52 313,00	52 313,00		52 313,00	52 313,00
64132	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		1 047,00	1 047,00		1 047,00	1 047,00
64138	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		18 559,00	18 559,00		18 559,00	18 559,00
6417	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	72 662,00	0,00		9 118,00	9 118,00		9 118,00	9 118,00
6451	Cotisations aux caisses de retraites	111 456,00	0,00		65 784,00	65 784,00		65 784,00	65 784,00
6453	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 095,00	0,00		111 378,00	111 378,00		111 378,00	111 378,00
6454	Cotisations pour assurance du personnel	26 971,00	0,00		2 913,00	2 913,00		2 913,00	2 913,00
6455	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		26 946,00	26 946,00		26 946,00	26 946,00
6457					0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64731	Allocations chômage versées directement	16 008,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	4 156,00	0,00		4 156,00	4 156,00	4 156,00	4 156,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 980,00	0,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6488	Autres	1 850,00	0,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	16 800,00	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	16 800,00	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	179 459,00	0,00		138 851,00	138 851,00	138 851,00	138 851,00
65311	Indemnités de fonction	69 967,00	0,00		71 444,00	71 444,00	71 444,00	71 444,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 220,00	0,00		1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00
65313	Cotisations de retraite	2 938,00	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 154,00	0,00		8 334,00	8 334,00	8 334,00	8 334,00
65315	Formation	2 200,00	0,00		2 300,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fond financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	2 500,00	0,00		18 231,00	18 231,00	18 231,00	18 231,00
6561	Organismes de regroupement	23 375,00	0,00		10 062,00	10 062,00	10 062,00	10 062,00
65733	Subv. fonct. départements	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	1 580,00	0,00		1 550,00	1 550,00	1 550,00	1 550,00
65748	Subv.fonct autres personnes droit privé	8 750,00	0,00		5 200,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
6588	Autres	40 774,00	0,00		10,00	10,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 649 805,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 591 295,47</b>	<b>1 591 295,47</b>	<b>0,00</b>	<b>1 591 295,47</b>	<b>1 591 295,47</b>
66	Charges financières	15 375,00	0,00		13 659,00	13 659,00	13 659,00	13 659,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 375,00	0,00		13 659,00	13 659,00	13 659,00	13 659,00
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		200,00	200,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	200,00	0,00		200,00	200,00	200,00	200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	270,00	I	0,00	II	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	270,00		0,00		0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>15 845,00</b>		<b>0,00</b>		<b>13 859,00</b>			<b>13 859,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 665 650,60</b>		<b>0,00</b>		<b>1 605 154,47</b>		<b>0,00</b>	<b>1 605 154,47</b>
023	Virement à la section d'investissement	280 267,00			425 610,00	425 610,00			425 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 613,00			2 398,00	2 398,00			2 398,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00			0,00	0,00			0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 613,00			2 398,00	2 398,00			2 398,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>282 880,00</b>			<b>428 008,00</b>	<b>428 008,00</b>			<b>428 008,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état t-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les dépenses de opérations d'ordre (DF 042 = RF 040) (DF 043 = RF 043).

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant du compte 66112, le montant du compte 66112 sera négatif.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 729 889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	18 358,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	18 358,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
6479	Remboursement sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 650,00	0,00	106 023,00	106 023,00	106 023,00
7022	Coupe de bois	42 853,00	0,00	467,00	467,00	467,00
7023	Menuis produits forestiers	2 750,00	0,00	2 970,00	2 970,00	2 970,00
7025	Taxes d'affouage	75,00	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	2 200,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	1 046,00	0,00	700,00	700,00	700,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 150,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
70532	Redevances services à caractère loisir	3 000,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	70 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	7 036,00	0,00	7 036,00	7 036,00	7 036,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	871 118,00	0,00	911 118,00	911 118,00	911 118,00
73211	Attribution de compensation	843 592,00	0,00	843 592,00	843 592,00	843 592,00
73221	FNGIR	27 526,00	0,00	27 526,00	27 526,00	27 526,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
731	Fiscalité locale	409 866,00	0,00	432 539,00	432 539,00	432 539,00
73111	Impôts directs locaux	278 366,00	0,00	331 396,00	331 396,00	331 396,00
73123	Taxe com addi droit mut ou pub foncière	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pyônes électriques	81 200,00	0,00	89 151,00	89 151,00	89 151,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	10 300,00	0,00	11 992,00	11 992,00	11 992,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	291 627,00	0,00	303 057,00	303 057,00	303 057,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	7 822,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	20 824,00	0,00	23 575,00	23 575,00	23 575,00
742	Dot. aux élus locaux	283,00	0,00	293,00	293,00	293,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7478211	Participation Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	40 500,00	0,00	47 800,00	47 800,00	47 800,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	216 398,00	0,00	224 789,00	224 789,00	224 789,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	5 000,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 087,00	0,00	9 539,00	9 539,00	9 539,00
752	Revenus des immeubles	5 870,00	0,00	6 105,00	6 105,00	6 105,00
75888	Autres	1 217,00	0,00	3 434,00	3 434,00	3 434,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 729 706,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Repises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 729 889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>	<b>1 780 634,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Differences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou fiées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

	IV
	B1.1

#### B1.1 – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
							Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuairel	Devise		
163 Emprunts obligataires (Total)						0,00						
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)						1 418 723,45						
1641 Emprunts en euros (total)						1 418 723,45						
3285618	CAISSE D'EPARGNE	08/10/2009	25/01/2010	400 000,00	F		3,950	3,950		T	X Echéance constante	A-1
3294614	CAISSE D'EPARGNE	10/05/2010	25/09/2010	500 000,00	F		3,650	3,732		T	X Echéance constante	A-1
8932803	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2011	25/02/2012	200 000,00	F		4,140	4,228		T	X Echéance constante	A-1
AN098912-2022	CAISSE D'EPARGNE	10/06/2022	25/09/2022	300 000,00	F		1,510	1,396		A	X Echéance constante	A-1
SIAS 2021-243	CAF DU TER DE BELFORT	10/12/2021	01/09/2024	18 723,45	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	A-1
1643 Emprunts en devises (total)						0,00						
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)						0,00						
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)						0,00						
167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (Total)						0,00						
1671 Avances consolidées du Trésor (total)						0,00						
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)						0,00						
1675 Dettes pour METIP et PPP (total)						0,00						

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			Caté- gorie d'em- prunt (8)
							Index (4)	Taux initial	Péri- odicité des rembour- sements (6)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)						0,00				
1678 Autres emprunts et dettes (total)						0,00				
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)						0,00				
1681 Autres emprunts (total) (9)						0,00				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00				
1687 Autres dettes (total)						0,00				
<b>Total général</b>						<b>1 418 723,45</b>				

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cl. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC/10/1507/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert éventuelle (12)	Catégorie d'emprunt après couverture (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Emprunts et dettes au 01/01/N		ICNE de l'exercice
										Taux d'intérêt	Charges d'intérêt (16)	
										Capital	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00			565 926,45					99 101,73	13 658,39	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00			565 926,45					99 101,73	13 658,39	0,00
3288818		0,00		A-1	34 675,45	0,75	F	3,980	34 675,45	867,19	0,00	0,00
3294614		0,00		A-1	203 659,85	6,42	F	3,732	28 285,83	7 048,61	0,00	106,57
8932803		0,00		A-1	50 440,26	2,83	F	4,228	16 125,77	1 840,03	0,00	142,06
AN096912-20222		0,00		A-1	258 447,44	12,00	F	1,396	18 142,34	3 902,56	0,00	3 386,70
SIAS 2021-243		0,00		A-1	18 723,45	9,67	F	0,000	1 872,34	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert  (12)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle  (12)	Capital restant dû au 01/01/N  (13)	Durée résiduelle (en années)  (13)	Type de taux  (13)	Index (14)  (13)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice		
								Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget  (15)	Capital  (16)	Charges d'intérêt  (16)	Intérêts perçus (le cas échéant)  (17)
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		565 926,45				99 101,73	13 658,39	0,00	3 635,43	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisées à l'article 661111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisées à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX****B1.3****B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Taux maximal à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite), en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		B1.4	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4	

#### B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnef).	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	565 126,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0	
	% de l'encours					0,00	
	Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	
Taux fixe (total)		0,00					0,00			0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00			0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux recu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Produits ci768	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00
Total						0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>IV</b>
	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d’émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s’agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l’emprunt au profit d’un autre organisme sans qu’il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l’origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s’agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l’article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d’échange et comptabilisés à l’article 668.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	
	B1.7

#### B1.7 — AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>Délibération du</b>
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	29-11-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	subvention>1000euros-mobilier études	5
L	subvention>1000euros<5000-immobiliers ou installations	5
L	subvention>10000euros-immobilier ou installations	15
L	subvention>5000euros<10000-immobilier ou installations	10

<b>IV</b>	<b>B2</b>
-----------	-----------

		IV – ANNEXES
		ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES
		B8

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	INVESTISSEMENT (total)	
						FONCTIONNEMENT (total)	
657363	2024-11	AIDE AU BUDGET CCAS	CCAS	Commune	8 250,00		
657364	2024-12	SUBVENTION CAISSE ECOLE	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE L'ARCHE DE MALLO	Association Association Association	1 500,00 1 550,00		
65748	2024-01	SUBVENTION COMMUNALE	FOOT BALL CLUB	Autre personne de droit privé	1 000,00		
65748	2024-04	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	Association	2 000,00		
65748	2024-02	SUBVENTION COMMUNALE	SOUVENIR FRANCAIS	Association	150,00		
65748	2024-09	SUBVENTION MEMOIRE DES MORTS	COMITE DE BOUROGNE	Association	300,00		
65748	2024-03	SUBVENTION COMMUNALE	BANQUE ALIMENTAIRE DU DOUBS HAUTE SAONE	Association	500,00		
65748	2024-06	SUBVENTION COMMUNALE	TERRITOIRE DE BELFORT	Association	100,00		
65748	2024-07	SUBVENTION COMMUNALE	UNE ROSE UN ESPoir	Association	150,00		
65748	2024-08	SUBVENTION COMMUNALE	COLLEGE LUCIE AUBRAC	Association	100,00		
65748	2024-10	SUBVENTION	FOYER SOCIO EDUCATIF Collect. Résistance-Déportation	Association	100,00		
65748	2024-05	SUBVENTION COMMUNALE	90 LES GALOPINS	Association	800,00		

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
	B9	

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3,00	0,00	3,00	1,80	1,00	2,80
ATTACHE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1 <sup>re</sup> classe	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Rédacteur principal 2 <sup>eme</sup> classe	B						
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		7,00	0,96	7,96	7,86	2,00	9,86
ADJOINT TECHNIQUE APPRENTI	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00
Adjoint technique principal 1 <sup>re</sup> classe	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>em</sup> classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>er</sup> classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Technicien	B	1,00	0,96	1,96	1,96	0,00	1,96
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal 1 <sup>er</sup> classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ETAPS PP 1er classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint principal d'animation de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (p + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>15,00</b>	<b>0,96</b>	<b>15,96</b>	<b>14,66</b>	<b>3,00</b>	<b>17,66</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-annee) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3) Indice (8) Euros	Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>					
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	25 900,00	A A 3-1	CDD
APPRENTI	C	TECH	9 016,00	A	A
ATTACHE	A	ADM	45 000,00	A A.3.4	CDI DGS
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>			<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>79 916,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) ;  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeur-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) ;  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement temporaire d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-24 : Contrat pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
332-25-2° : Accroissement temporaire d'un fonctionnaire assurant les fonctions correspondantes.  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, sauf réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve que les agents égagent moins de 15 000 habitants.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes égagent moins de 15 000 habitants, autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'à premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 2 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
332-8-7° : Contrat territorial sur emploi permanent, peut être nommée en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-8-8 avec article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel concerne remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
332-32 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutes sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéfinie pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutes sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>																																					
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>																																					
	<b>IV</b>																																				
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE</b>																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>DESIGNATION DES ORGANISMES</th> <th>Date d'adhésion</th> <th>Mode de participation (1)</th> <th>Montant du financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>EPCI</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>LE GRAND BELFORT</td> <td>TPU</td> <td></td> <td>1.00</td> </tr> <tr> <td>Autres organismes de regroupement</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TERRITOIRE D'ENERGIE 90</td> <td></td> <td></td> <td>9 259,02</td> </tr> <tr> <td>SYNDICAT MIXTE DU SCOT 90</td> <td></td> <td>SFP</td> <td>1,00</td> </tr> <tr> <td>SYNDICAT DU COLLEGE MORVILLARS</td> <td></td> <td>SFP</td> <td>8 061,24</td> </tr> <tr> <td>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE</td> <td></td> <td>SFP</td> <td>2 060,80</td> </tr> </tbody> </table>		DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement	Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)				EPCI				LE GRAND BELFORT	TPU		1.00	Autres organismes de regroupement				TERRITOIRE D'ENERGIE 90			9 259,02	SYNDICAT MIXTE DU SCOT 90		SFP	1,00	SYNDICAT DU COLLEGE MORVILLARS		SFP	8 061,24	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE		SFP	2 060,80
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement																																		
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)																																					
EPCI																																					
LE GRAND BELFORT	TPU		1.00																																		
Autres organismes de regroupement																																					
TERRITOIRE D'ENERGIE 90			9 259,02																																		
SYNDICAT MIXTE DU SCOT 90		SFP	1,00																																		
SYNDICAT DU COLLEGE MORVILLARS		SFP	8 061,24																																		
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE		SFP	2 060,80																																		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ANNEXES BUDGETAIRES</b> <b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>IV</b>  <b>C1.1</b>
----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-156 428,90	-156 428,90
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	81 580,00	81 580,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	271 848,90	271 848,90
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	271 848,90	271 848,90

**COUVERTURE DE L'ANNUITÉ DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	99 102,00	99 102,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	507 749,00	507 749,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	680 495,90	680 495,90

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	C1.2

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>	<b>99 102,00</b>	<b>I</b> <b>99 102,00</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>99 102,00</b>	<b>99 102,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	99 102,00	99 102,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES BUDGETAIRES			
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>507 749,00</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>79 741,00</b>	<b>79 741,00</b>
10222	FCTVA	74 741,00	74 741,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 000,00	5 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	<b>428 008,00</b>	<b>428 008,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
266	Autres formes de participation	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 398,00	2 398,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	425 610,00	425 610,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

## IV – ANNEXES

### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

	Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>							
TFPB	3 223 000,00	5,43	25,69	4,05	827 989,00	9,70	
TFPNB	28 400,00	3,27	37,17	0,00	10 556,00	3,27	
CFF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	81 600,00	129,18	8,52	12,85	6 952,00	158,63	
<b>TOTAL</b>	<b>3 333 000,00</b>	<b>6,82</b>			<b>845 497,00</b>	<b>10,14</b>	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détalier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le MAIRE,  
A Bourogne, le 09/04/2024

Le MAIRE,

**B. GUARDIA**

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Bourogne, le 09/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,



Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES : Pour :

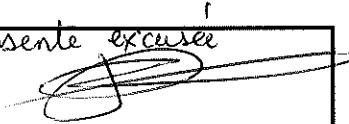
Contre :

Abstention :

Date de convocation : 02/04/2024

GUARDIA Baptiste	
SANGLARD Geneviève procuration de M <sup>n</sup> Bonin Jacques	
CORTI Robert	
ZARAGOZA-MEYER Odile	
HUDELOT Guy procuration de Mme DEMAIMAY. Sylviane	
POUX Sandrine	
BONIN Jacques a donné procuration à Mme SANGLARD Geneviève	
MALNATI Joëlle	
DANG-HAO Gilles	
ANDRE Philippe	
MEIER Carol	
BASSI Jean-Michel	
VERGNAULT Sandrine	absente

## ARRETE ET SIGNATURES

DEMAIMAY Sylviane a donné procuration à Guy Hudelot	<i>absente excusée</i> 
DEVILLARD Maud	<i>absente</i>
LAHEURTE Laurence	<i>absente excusée</i>
GRESSOT David	<i>absent</i>
REINICHE Sébastien	<i>absent excusé</i>
BAUDIN François	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Bourogne, le .....